



Juin 2018

Saint Quentin la Tour

Bulletin Municipal N°2

Mot du Maire

Chers concitoyens,

J'ai le plaisir avec l'ensemble des conseillers municipaux de vous adresser ce nouveau numéro du bulletin municipal. En premier lieu, j'ai une pensée profonde pour Claude Lazerges, notre ancien Maire qui nous a quitté le 4 décembre dernier, un article de ce numéro lui rend hommage.

En 2016, nous avons augmenté nos impôts afin de faire face aux emprunts et également aux baisses des dotations de l'Etat. Pour 2018, le budget voté est équilibré sans augmentation des taxes communales. Sur les taxes communales, je tiens à vous faire partager mon inquiétude suite à la décision du Président de la République d'exonérer les Français de celle-ci. J'adhère pleinement à l'idée que le calcul de la taxe d'habitation doit faire l'objet d'une révision. Ainsi, il me semble plus judicieux que le gouvernement lance une réflexion sur ce sujet avec les élus locaux. Ce n'est pas le choix qui a été fait, mais bien l'annonce et l'application prochaine de l'exonération. Les taxes communales représentent le seul levier pour les maires et leurs conseils de financer une partie des investissements et le fonctionnement de leur commune. Le budget et le taux des taxes est voté chaque année en fonction des choix politiques du conseil municipal. La suppression de la taxe d'habitation sera compensée à l'euro près nous dit-on. Certes, je garde encore la naïveté de le croire mais cela supposera que nous serons sous tutelle ou sous perfusion de l'Etat. Cela remet inévitablement en cause notre autonomie et nos choix pour notre propre commune. Est-ce le premier acte de la mort lente mais organisée des communes rurales..? L'avenir nous apportera très prochainement la réponse...

Nos finances

Sans emprunt nouveau et sans augmentation des taxes, nous poursuivons notre programme d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie de notre village. 2017 a vu la réalisation de la Mairie/Poste (80% de subventions), la création du Café Associatif « Au Bon Cœur d'Isabelle », la signalétique Bois, le fleurissement. L'année 2018 verra se réaliser le Jardin Partagé sur le Stade Municipal, la création d'une salle pour le Conseil Municipal, la poursuite du fleurissement du Village.

Un dynamisme associatif retrouvé

En Janvier 2017, nous avons organisé un Forum Citoyen dans le but de faire participer les Saint quentinoises et saint quentinois à la vie de notre village. Ce forum qui a réuni plus de 50 personnes a été l'occasion d'échanger sur des idées de projet notre développement. Depuis, plusieurs réalisations ont vu le jour ; l'organisation des journées citoyennes avec le nettoyage des berges du Countirou, la plantation de 80 arbres et arbustes, la création d'un sentier « le chemin du Pont Rouge » qui relie le Pont du Moulin au Roc, la création du Café Associatif et prochainement la réalisation du Jardin Partagé. Dans cet élan, une nouvelle association a vu le jour « Bien Vivre à Saint Quentin La Tour » présidé par Michel DAPOT dont l'objet est la gestion du Café associatif et ses animations ainsi que le jardin Partagé sous la houlette de Jean François SCHWARZ ; parallèlement à ces initiatives citoyennes, nous pouvons nous réjouir des événements et manifestations réalisées par nos associations. Un journal des associations

vous sera adressé sur les événements passés et à venir. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de tous les bénévoles qui s'investissent pour l'intérêt général de Saint QUENTIN LA TOUR.

Incivilité !

Une fois de plus, je déplore des comportements irrespectueux sur notre commune. Comme vous, je découvre chaque semaine, avec stupéfaction et agacement l'état de nos espaces proprement. Je tiens à rappeler que notre territoire dispose d'une déchetterie et d'un service de collectes des encombrants géré par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix. Un article rappelle le fonctionnement du service. Il en est de même pour les déjections canines ! Afin de pallier aussi à ce manque de civisme, nous allons installer des poubelles spécialement dédiées aux besoins de nos amis les chiens. En espérant qu'ils puissent passer le mot à leurs maîtres !!

Je vous laisse maintenant découvrir notre bulletin qui sera accompagné du Journal des associations et des Initiatives avec l'agenda des manifestations à venir. Avec le Conseil municipal, je vous donne rendez-vous dans le courant du mois de Juin pour une réunion publique.

Dans l'attente et le plaisir de vous retrouver, je vous souhaite une bonne lecture.

Avec nos sentiments les plus dévoués



Alain TOMELO, Maire



Hommage à Claude LAZERGES

Claude LAZERGES Nous a quitté le 4 décembre dernier. Maire durant 43 ans, Claude a œuvré pour le développement de SAINT QUENTIN LA TOUR ; on lui doit notamment au cours de ses sept mandats avec les conseils municipaux respectifs de nombreuses réalisations ; l'adduction d'eau et l'assainissement avec la Bastide de Bousignac, la déviation, le stade, l'agrandissement du cimetière, la restauration de la cloche de l'église, le lotissement Sud, les logements municipaux, l'aménagement des locaux scolaires dans le cadre du SIVE et lors de son dernier mandat l'espace public du Countirou et le Pont de Queille.

Vice-Président de la Communauté de Communes, il a été avec Jeanne ETTORI et Jean Marc SIRENA l'un des principaux artisans pour la création de celle-ci. Claude s'est également investi dans des instances départementales comme le Centre de Gestion et l'Association des Maires de l'Ariège.

Merci à vous Claude pour cet engagement et dévouement.

BUDGET**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés	257 488	187 548
Résultat de fonctionnement reporté	0	69 940
Total de la section de fonctionnement	257 488	257 488

	Dépenses Investissement	Recettes investissement
Crédits investissements votés	115 751	153 723
Solde exécution reporté	37 972	0.00
Total section investissement	153 723	153 723

TOTAL BUDGET	411 211	411 211
--------------	---------	---------

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

	2017		2018		Différence en €
	Taux	Revenu	Taux	Revenu attendu	
TAXE HABITATION	8.62	37 294	8.62	37 859	565
TAXE FONCIERE BATI	13.59	37 451	13.59	37 998	547
TAXE FONCIERE NON BATI	58.34	7 355	58.34	7 409	54
		82 100		83 266	1 166

Subventions aux associations

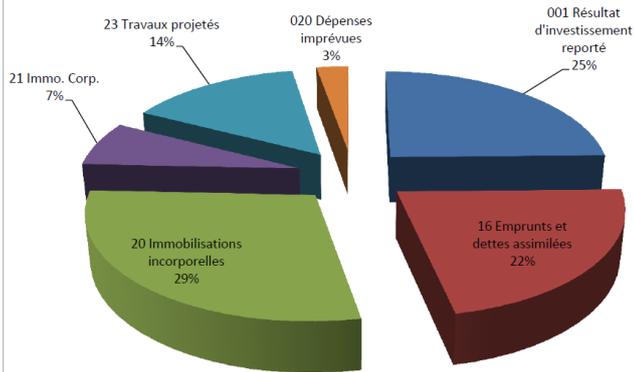
ADAPEI	50 €
Amicale des Secrétaires de Mairie	50 €
Bleuets de France	40 €
La Croix Rouge	50 €
Resto du Cœur	50 €
Téléthon	50 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
Vaincre la Mucovisidose	50 €
AFSEP	50 €
Secours populaire	50 €

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier l'ensemble des bénévoles associatifs qui apportent leur dévouement à l'animation de notre village.

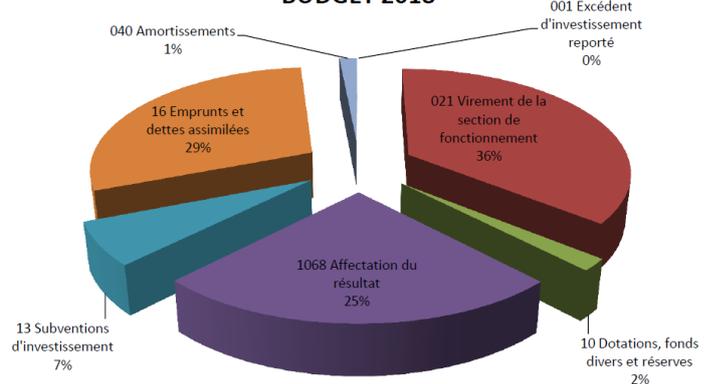
Tableau récapitulatif des subventions versées aux associations

Comité des Fêtes	2 000 €
Animacs	150 €
Association des Jeunes de la Tour	200 €
Gorges de Queille	600 €
Bien vivre	
Création d'un Jardin partagé	1 000 €
Acca	300 €

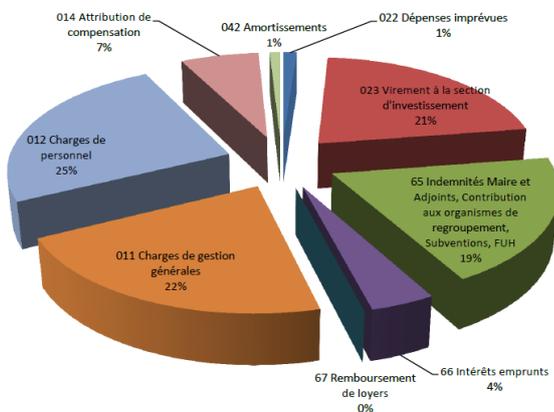
**DEPENSES INVESTISSEMENT
BUDGET 2018**



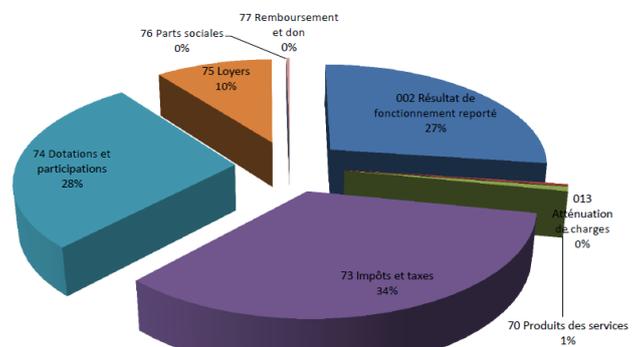
**RECETTES INVESTISSEMENT
BUDGET 2018**



**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
BP 2018**



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT
BP 2018**



**REALISATION DES TRAVAUX
2014-2017**



- Remise à neuf du logement locatif en 2014
- Toiture de l'église en 2015
- Fusion Mairie-Poste en 2016-2017

Coût des Travaux : 90 319.52 €

Subventions : 62 425.04 €

Autofinancement : 27 894.48 €

MAIRIE

Elodie MONGE vous accueille à la Mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h00.

Vous pouvez la contacter au 05.61.68.21.56



POSTE

Noëlle POUIL vous accueille à la Poste du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30.

Vous pouvez la contacter au 05.61.68.26.71



Notre commune se met au vert !

ZERO PHYTO

Le 1er janvier 2017, la loi Labbé relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est entrée en application. Cette loi INTERDIT aux personnes publiques d'utiliser et/ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles et ouvert au public.

Hormis le légitime souci de santé publique et de la qualité de l'eau, nous sommes amenés à réviser nos pratiques d'entretien des espaces publics de notre commune.

Un plan de désherbage communal a été réalisé au dernier semestre 2017, et un accompagnement du Syndicat du Bassin du Grand Hers nous a été proposé. Les méthodes préconisées incluent des pratiques alternatives à la tonte et l'utilisation de matériels performants adaptés à une charge de travail accrue.

Pour préserver votre **santé**, la qualité de **l'eau** et la **biodiversité**,



s'engage dans le :

SAINT-QUENTIN-LA-TOUR



Projet conduit par le Syndicat du Bassin du Grand Hers
avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Membre « éco-citoyen »

SBGH
Syndicat de Bassin
Du Grand Hers

AGENCE DE L'EAU
ADOUR GARONNE
Membre « éco-citoyen »

Une subvention de 70% nous a été octroyée par l'agence de l'eau Adour Garonne, pour l'acquisition d'une tondeuse araignée afin de traiter les talus abrupts, ainsi qu'une débroussailleuse électrique anti projections permettant de désherber caniveaux et trottoirs sans risquer d'impacter les véhicules en stationnement.

Des panneaux Zéro Pesticide, financés par le SBGH, vont germer dans notre village.

Article rédigé par Jean-François SCHWARZ

Jardiniers amateurs demain c'est à vous de jouer :

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'usage des pesticides sera également interdit dans vos jardins. Pour faire face à cette contrainte, pourquoi ne pas s'inspirer des méthodes alternatives utilisées sur votre commune.

En tant que citoyen, vous pouvez vous aussi, accompagner la démarche de la commune en entretenant le pied de mur de votre maison par des procédés non chimiques et en le fleurissant. Ainsi vous contribuerez à embellir notre village en respectant votre santé, la qualité de l'eau et l'environnement en général.



L'engazonnement en cours du vieux cimetière au Barry d'en Haut est un bon exemple d'alternative aux traitements phytosanitaires.

Etat Civil 2017



Naissances :

MATEOS Lou 3 mars 2017

RAZAT Robin 13 mai 2017

Mariage :

DAST Christelle et PRUVOST Benjamin le 5 août 2017

Décès :

BASSET André 1er juillet 2017

ROUX Didier 30 juin 2017

LAZERGES Claude 4 décembre 2017

PARTICIPATION CITOYENNE

Avec la Brigade de gendarmerie de Mirepoix, nous souhaitons mettre en place un partenariat pour le dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE ». Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'un même village, le dispositif dit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Une réunion publique en juin vous présentera l'ensemble de la procédure.



Voisins vigilants

Pratique

Saint Quentin La Tour Ville propre, c'est pourquoi nous vous proposons de venir **récupérer vos sacs poubelles**, pour l'année, directement à la Mairie. Depuis l'année dernière la distribution est réglementée :



Pour 1 à 2 personnes / foyer	2 rouleaux de 30 sacs
Pour 3 à 4 personnes / foyer	4 rouleaux de 30 sacs
Pour 5 à 6 personnes / foyer	6 rouleaux de 30 sacs
Pour + de 6 personnes / foyer	7 rouleaux de 30 sacs

SMECTOM

Si vous souhaitez un **enlèvement d'encombrants** (ferrailles, bois, électroménager, meubles...) vous devez vous inscrire auprès du SMECTOM au **05.61.68.02.02**.

Ce service est **gratuit**.



Vous pouvez également les apporter vous-même à la déchetterie de Mirepoix (route de Carcassonne) à la sortie de Mirepoix. Celle-ci est accessible avec une carte que vous demandez en Mairie (vous munir d'un

justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule).

Depuis 2016 **une filière "Ecomobilier"** a été mise en place. Les vieux meubles sont stockés dans des containers en vue de les restaurer pour la revente.

Les vieux appareils électroménagers sont également stockés en containers à la déchetterie pour ensuite les envoyer à la filière de reconditionnement.

OUVERTURE

Du lundi au Vendredi de 14h à 18h, le Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Du 1er mars au 31 octobre ouverture jusqu'à 18h30.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

JDC
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

OBJECTIF CITOYEN

Ministère de la Défense
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Direction du Service National

www.defense.gouv.fr/jdc

PLAN anti
Mairie de Saint-Quentin-la-Tour

JE SAIS BIEN QUE JE DEVIENS RAMASSER SA CROTTE MAIS C'EST UN TOUT PETIT PETIT CHIEN

STOP AUX BONNES EXCUSES !



MISSIONS PRINCIPALES DU SMECTOM DU PLANTAUREL

La réduction des déchets : un enjeu de poids

Les déchets ultimes (ce qu'il reste après le tri) sont envoyés sur le site de stockage des déchets non dangereux de Berbiac, à Manses, où ils sont enfouis dans des casiers spécifiques. Leur dégradation produit du bio-méthane qui est ensuite transformé en électricité. Ce cercle vertueux permet, en plus des recettes générées par la vente d'énergie, une décote de la **Taxe générale sur les activités polluantes**, à laquelle le Smectom est tenu. Cette réduction de taxe est importante puisque le montant à la tonne est de **16€ au lieu de 40€, soit une économie de 1,152 M€**. Ces avantages, ainsi que la proximité du site de Berbiac, font que le coût de traitement des déchets ultimes en Ariège est très compétitif.

Toutefois, si les choses restent telles qu'elles sont, ce système de traitement local est menacé.

L'exploitation de Berbiac est autorisée par l'État grâce à un arrêté préfectoral qui contraint le Smectom à réduire les tonnages enfouis de 30% d'ici 2020. Actuellement nous ensevelissons 48 000 tonnes par an.

En 2020, les tonnages excédentaires devront être envoyés hors département pour être traités et cela augmentera les coûts pour l'utilisateur (transport + coût du traitement, moins avantageux qu'à Berbiac).

La solution est simple pour éviter cette flambée des coûts : réduire dès maintenant notre production de déchets.

Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.

Pour réduire nos déchets, il existe de nombreuses solutions : le compostage, le tri des emballages recyclables, éviter le gaspillage, le stop-pub sur la boîte aux lettres, réparer au lieu de jeter, donner les objets dont nous n'avons plus l'utilité, acheter d'occasion, customiser... Les alternatives à la poubelle sont multiples et créatives. Vous trouverez de nombreux conseils et astuces sur le site www.smectom.fr/reduire.

En Ariège, des efforts sont encore à faire. 8 000 tonnes de déchets recyclables sont envoyées chaque année à Berbiac. De plus, notre département détient le record de production de déchets ménagers et assimilés de la Région Occitanie... Alors que pour

Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.

la plupart des foyers, équipés d'un jardin, il est très simple d'alléger sa poubelle de 30% en compostant les végétaux et les déchets de cuisine.

Nous devons également utiliser davantage les bornes d'apport volontaire car à Berbiac nous trouvons encore beaucoup trop de verre et de papier. C'est plutôt déroutant quand on sait que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini et que désormais TOUS les papiers se recyclent (même les enveloppes à fenêtre, les carnets à spirales...).



48 000 tonnes de déchets enfouis à Berbiac en 2017

33 000 tonnes seulement pourront être enfouies en 2020.

CONTENU DE LA POUBELLE ARIÉGEOISE



2/3 des déchets de cette poubelle peuvent être recyclés ou valorisés !

Vers la redevance incitative



Face à ces enjeux, le Smectom s'est engagé à étudier la mise en oeuvre sur son territoire la redevance incitative en 2022. Elle mettrait un terme à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti.

Le calcul de la redevance se ferait en deux parties :

- Une part fixe « abonnement » comprenant le volume du bac à déchets ménagers résiduels, un nombre défini de levées du bac sur une année et les coûts de service (collecte, traitement, gestion des déchèteries, maintenance des bacs...)

- Une part incitative « consommation » liée à l'utilisation du service, c'est-à-dire le nombre de levées supplémentaires du bac. Le Smectom mène depuis 2016 une vaste campagne de **déploiement des bacs individuels** sur le territoire. Ces bacs individuels possèdent une puce qui permettra de recueillir des données de collecte et, à terme, de passer à la redevance incitative. Une année de facturation « à blanc » est prévue en 2021 pour permettre aux usager-es de comprendre la nouvelle facturation et d'appliquer les gestes de tri et d'évitement des déchets.

Smectom
du Plantaurel